



Supplément n°2 au n°136
Avril 2019 - 0,40 €

Dans ce numéro :

Lettre ouverte du syndicat FO ESR à la Ministre de la Recherche et au Premier Ministre

P 1 - 8

Directeur de la publication :

Gilles BOURHIS

FO ESR

6-8, rue Gaston Lauriau

93513 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 56 93 22 88

Fax : 01 56 93 22 87

Email : foesr@foesr.fr

<http://www.foesr.fr/>

N°CPPAP 1018 S06 645

ISSN n° 1247-3359

Imprimé au siège

FORCE OUVRIERE

Enseignement Supérieur
Recherche

LETTRE DE LA RECHERCHE N°91

LETTRE OUVERTE DU SYNDICAT FO ESR à la Ministre de la Recherche et au Premier Ministre⁽¹⁾

A l'heure où il ne saurait y avoir de politiques publiques sans « grand débat », « transparence », « dialogue social » ... le syndicat FO ESR réaffirme qu'il n'est aucunement un « corps intermédiaire », et qu'il ne saurait cautionner l'opération du gouvernement devant aboutir à une "loi de programmation de la recherche".

Avec la confédération FO, FO ESR entend se préserver de toute tentative ou forme d'instrumentalisation et poursuivre son action en toute indépendance pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. C'est ce que la confédération FO a rappelé le 19 mars avec trois cent mille manifestants.

Dans le contexte social actuel, FO s'oppose à toutes dispositions portant atteinte au droit de manifester tout comme elle s'oppose à toutes dispositions limitant la liberté de recherche et la libre circulation des idées.

Après des dizaines de réunions au ministère et de groupes de suivi sur tous les dispositifs mis en place en 2017 et 2018, FO ESR met en garde contre de tels simulacres de négociation, sans aucun résultat pour les salariés.

Pour l'ensemble de ces raisons, le syndicat FO ESR décide de porter à la connaissance de tous les personnels de l'ESR cette lettre ouverte, en guise de "réponse" aux trois groupes de travail

installés par la ministre. Leur composition ainsi que les lettres de mission octroyées à ces groupes de travail ne laissent aucune ambiguïté sur les grandes orientations de cette future loi, comme le démontre ce document.

Le contexte de la "consultation" lancée par le gouvernement

A l'occasion des 80 ans du CNRS, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé le 1^{er} février 2019 la mise en place de groupes de travail afin qu'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche soit présentée au Parlement au début 2020 pour une entrée en application début 2021.

Les grands objectifs de cette loi ont été présentés par le premier ministre. Il apparaît en particulier que les scientifiques devront faire des choix, décider de ce qui est le plus important, que l'ANR devrait être sauvée et maintenue et qu'il faut encourager les parcours mixtes et innovants entre le laboratoire et l'entreprise.

Cette mise en chantier d'une loi de Programmation pluriannuelle de la Recherche intervient quelques semaines après avoir publié l'ordonnance sur les regroupements et fusions d'établissements universitaires (12 / 12 / 2018) et 12 ans après l'adoption de la loi sur les Responsabilités des Universités (LRU).

(1) Copie aux rapporteurs des trois groupes de travail.

Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires : Cédric Villani (mathématicien et député), Antoine Petit (président du CNRS) et Sylvie Retailleau (présidente de l'université Paris-Saclay).

Attractivité des emplois et des carrières scientifiques : Philippe Berta (professeur des universités et député), Philippe Mauguin (président de l'INRA) et Manuel Tunon de Lara (Président de l'université de Bordeaux).

Innovation et recherche partenariale : Amélie de Montchalin (députée), Isabelle Marey-Semper (ancienne directrice générale communication, développement durable et affaires publiques de L'Oréal) et Dominique Vernay (vice-président de l'académie des technologies).